

Vœu de la majorité municipale relatif à la proposition de loi « visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions »

Considérant la nécessité de rétablir et renforcer la confiance réciproque entre la police et la population, en particulier la jeunesse des quartiers populaires ;

Considérant les difficultés d'exercice du métier de policier, aggravées ces dernières années par un manque de moyens humains et matériels mais également par des consignes politiques et une doctrine de gestion du maintien de l'ordre qui ont renforcé les tensions au lieu de les désamorcer ;

Considérant la nécessité, parce que les forces de l'ordre détiennent le monopole de la violence légitime dans une société démocratique, d'un cadre d'action clair et déontologique garantissant que l'usage de la force soit proportionné, encadré et fasse l'objet d'un contrôle rigoureux et indépendant ;

Considérant l'adoption par l'Assemblée Nationale le 7 juillet 2026 de la proposition de loi « visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions », par 313 voix pour et 199 voix contre, illustrant une nouvelle fois un vote commun des groupes parlementaires du Rassemblement National, des Républicains et des partis dits du « bloc central » ;

Considérant que cette proposition de loi, qui doit encore faire l'objet d'un débat au Sénat, instaure une présomption de légalité pour les agents de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale lorsqu'ils font usage de leur arme ;

Considérant que cette présomption de légalité renverse le principe selon lequel la charge de la preuve en matière d'usage légal d'une arme par un policier national ou un gendarme repose sur l'administration, et non pas sur les personnes ayant subi un tir, en contradiction avec la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et que ce renversement de la charge de la preuve constitue un problème démocratique susceptible d'aggraver la défiance envers la police ;

Considérant que l'usage des armes par les policiers et gendarmes avait déjà fait l'objet d'un assouplissement par la loi du 28 février 2017, à travers la création de l'article L435-1 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que, d'après plusieurs associations et observateurs indépendants, depuis cette évolution législative, les tirs mortels de policiers sur des véhicules ont été multipliés par 5 ;

Considérant la difficulté des familles endeuillées à faire valoir leurs droits auprès de l'institution et à obtenir justice et réparation, alors même que le cadre légal actuel ne repose pas sur une présomption de légalité de l'usage des armes par les forces de l'ordre, et que cette proposition de loi ne pourra qu'aggraver cet état de fait ;

Considérant la pétition lancée le 26 juin 2026 sur la plateforme de l'Assemblée Nationale a recueilli 732086 signatures sur 500 000 requises pour être mises en débat, mais qu'elle a été clôturée sans débat parlementaire par la Commission des Lois ;

Considérant la mobilisation du 20 septembre 2026 à l'appel de plusieurs associations, ONG, syndicats et partis politiques ;

Considérant que la police municipale parisienne agit justement en prévention, hyperproximité, dans le cadre de ses prérogatives et en application de la convention entre la Ville de Paris et la Préfecture de

Police, et que ses agents ne sont pas dotés d'arme létales, tout en étant équipés de manière à pouvoir se défendre ;

Considérant que nous œuvrons au renforcement des moyens de la police municipale parisienne et de celle du 11e arrondissement, d'un point de vue humain et matériel ;

Sur proposition de David Belliard, Maire du 11e arrondissement et des élu.es des groupes Socialistes, Écologistes et Communistes, le Conseil du 11e arrondissement émet le vœu :

Que la ville de Paris :

- Affirme son opposition à la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions
- Demande aux sénatrices et sénateurs de s'y opposer lorsqu'elle sera débattue au Sénat
- Demande un renforcement des moyens humains et matériels de la police nationale dans le 11ème arrondissement, beaucoup plus utile et efficace qu'une évolution législative dangereuse pour les libertés publiques, l'Etat de droit et la confiance nécessaire entre la police et la population